

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.M.E.S.S.Y.
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2006

Délibération n°2006-012

Date de convocation : 21 mars 2006
Nombre de délégués en exercice : 37
Présents : 30 (dont 7 par procuration)
Absents non représentés : 7
Votants : 30

L'an deux mil six, le vingt huit mars à vingt heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Ponthévrard, sous la Présidence de Monsieur Gérard COMAS.

ETAIENT PRESENTS :

Martial ALIX - Isabelle BEHAGHEL - Jacques BONAL - Roland BONNET - Bernard BOURGEOIS - Marie-Christine CARASSO - Claude CAZANEUVE - Gérard COMAS - Laurent COULON - Michel COURVILLE - Daniel DEGARNE - Paulette DESCHAMPS - Jean-Pierre GABORIT - Jean-Pierre GHIBAUDE - Jean-Claude GOGUE - François HAYARD - Henri HOELLINGER - Jean-Marie ISABELLE - Pierre-Yves KOPPE - Daniel LANGLOIS - Yves MAURY - Roland POSTIC - Jean-Claude VANDERBECKEN

ETAIENT REPRESENTES : Pascal BOURGY, pouvoir à Martial ALIX - Françoise GRANGEON, pouvoir à Daniel DEGARNE - Alain GRANJOU, pouvoir à Paulette DESCHAMPS - Daniel JEAN, pouvoir à Bernard BOURGEOIS - Georges JOUSSELIN, pouvoir à Bernard BOURGEOIS - Jean-Frédéric POISSON, pouvoir à Henri HOELLINGER - Elio ZANNIER, pouvoir à Gérard COMAS

ETAIENT EXCUSES : Jean-Louis BARTH - Daniel BONTE - Gérard CHIVOT - Alain JEULAIN - Claude RIVAULT - Catherine RUAUDEL - René SERINET

Secrétaire de séance : Roland BONNET



CHOIX DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE M 14 PAR NATURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 10 février 2006 portant création du SMESSY,
Vu les statuts du syndicat,
Considérant que la présentation du budget par nature permet de mieux identifier les opérations engagées d'une part, facilite la gestion des crédits puisqu'ils sont affectés selon leurs types et non selon leur emploi d'autre part,

**LE COMITE SYNDICAL,
A L'UNANIMITE**

ADOpte la présentation de son budget en M14 par nature
DONNE tout pouvoir au Président ou à son représentant pour mettre en œuvre cette délibération et les actes qui en découleraient.

Le Président du Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud-Yvelines certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le

Pour extrait conforme


Le Président
Gérard COMAS

COURRIER
ARRIVEE

11 AVR. 2006

Sous Préfecture
RAMBOUILLET